

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 401, BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST

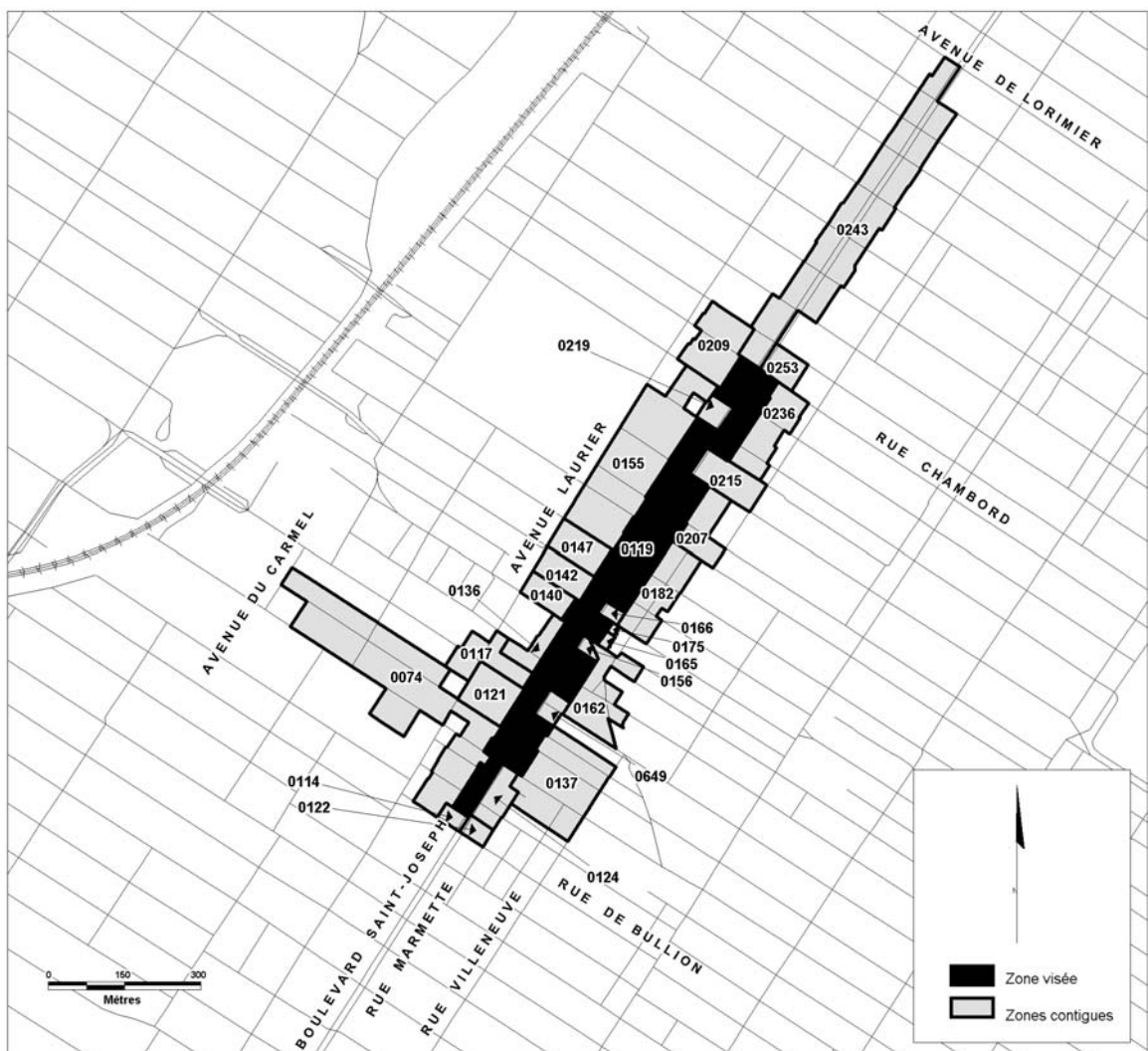
AVIS PUBLIC est par la présente, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par sa résolution numéro CA08 25 0108 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 7 avril 2008, un premier projet de résolution sur le projet particulier d'occupation d'une partie de l'immeuble situé au 401, boulevard Saint-Joseph Est.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **lundi 5 mai 2008 à compter de 18 h 15**, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal située au 465, avenue du Mont-Royal Est;

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à autoriser, à certaines conditions, l'occupation à des fins de bureau, de l'étage supérieur de l'immeuble situé au 401, boulevard Saint-Joseph Est.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës.



Lors de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par cette dernière, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce premier projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, bureau 500, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 11 avril 2008.

La secrétaire d'arrondissement,

Joanne Skelling, avocate